



MAIRIE DE BENEVENT L'ABBAYE

ARRÊTÉ

Arrêté N° MA-ARE-2026-013

23 mars 2026

OBJET : Délégation de fonctions au Conseiller Délégué

Le Maire de la Commune de Bénévent-l'Abbaye

Vu l'article L2122.18 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la séance du Conseil Municipal du 20 mars 2026 au cours de laquelle il a été procédé à la nomination des Adjoints

ARRETE

Article 1 : Monsieur LEFAURE Michel, est conseiller délégué en charge du fonctionnement général, budget, marchés publics, élaboration et suivi des programmes de travaux, à compter du 21 mars 2026.

Article 2 : Monsieur LEFAURE Michel conseiller délégué en charge du fonctionnement général, budget, marchés publics, élaboration et suivi des programmes de travaux, a délégation de signature pour les affaires liées à la délégation qui lui est consentie.

Article 3 : Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le Préfet de la Creuse et à Monsieur le receveur municipal.

Le conseiller délégué,
Michel LEFAURE

Pour extrait certifié conforme
le Maire, M. André MAVIGNER

